

Abandon de recours

Le/La soussigné(e) : M - Mme

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

N° de permis/CASM: N° adhérent FFMC :

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité. Déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au-delà du premier tour, être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement ou leurs partenaires, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes, associations et sociétés précitées.
- S'engage à respecter, tant sur le paddock que sur le circuit, l'ensemble des autres participants, les personnels de l'organisation et de formation présents, les personnels techniques et médicaux ainsi toute décision prise par les personnels cités précédemment. **En cas de manquement, une sanction pourra être prononcée, allant d'un simple avertissement à une exclusion définitive de la journée sans aucun remboursement possible.**
- Déclare que son véhicule est assuré lors de cette journée et que la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter **le port du casque obligatoire sur le circuit et dans le paddock**, et s'engage à s'équiper de façon à pouvoir assurer son intégrité physique dans le cadre de la pratique d'un sport motorisé sur circuit.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnait être seul(e) responsable de son véhicule et **s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur ne participant pas à la journée et n'ayant pas signé le présent document.**
- Reconnait être responsable **des dégâts éventuels** qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par le Circuit de Chenevières.
- Déclare accepter l'exploitation de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de son véhicule ou de lui-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. Le Circuit de Chenevières, Passion Vitesse ou la FFMC67 déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation, quelle qu'en soit l'origine.
- **S'engage à se conformer au code de la route dès lors qu'il/elle quitte l'enceinte du circuit, et ce quel que soit le moyen de locomotion.**
- **Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du circuit** (voir ci-après) et notamment la limite du niveau sonore maximal et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : Date :

Règlement intérieur

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit.

Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à observer scrupuleusement les règles d'utilisation et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. Le port du casque et des équipements préconisés, pour le pilote sont obligatoires sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de faire des burn out.

Sauf autorisation expresse, Le Circuit de Chenevières interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste, de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : 95 dB pour cette session. Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un régime moteur égal à 60% du régime maximum.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : Date : Signature :